

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateurs de produit**

Nom du produit: APP Klarlack Beta 2:1

Code Produit:020210, 020211

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Vernis bi-composant.

utilisations déconseillées: autre

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: APP Sp. z o. o.  
ul. Przemysłowa 10, 62 – 300 Września, POLAND  
Tel. +48 (061) 437 00 00  
Fax. +48 (061) 437 91 37  
[app@app.com.pl](mailto:app@app.com.pl)  
[www.app.com.pl](http://www.app.com.pl)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+48 (61) 437 00 00

Date of issue: 25.03.2024

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008



GHS02



GHS07



GHS08

**Attention**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

**Contient:**

Hydrocarbures aromatiques en C9

Acétate de butyle

Xylène

4-méthylpentan-2-one

Dérivés du benzotriazole;

Produit de réaction du sébacate de pentaméthylpipéridyle

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Le méthacrylate de méthyle

**Mention d'avertissement**

Attention

**Pictogramme:**



GHS02



GHS07



GHS08

**Mention de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

UN: 1263

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

-

**3.2. Mixture**
**Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008**

Composant	Conc.	CAS No	Index No	EC No	Classification:
Hydrocarbures aromatiques en C9 REACH: 01-2119455851-35	10-12,5%	-	-	918-668-5	GHS02; GHS07; GHS08 ; GHS09 Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1: H304 AquaticChronic 2: H411 STOT SE 3; H335+H336
Acétate de butyle REACH: 01-2119485493-29	10-12,5 %	123-86-4	607-025-00-1	204-658-1	GHS02; GHS04 Flam.Liq.3: H226 STOT SE3: H336 EUH066
Xylène REACH: 01-21194882216-32	20- <25%	1330-20-7	601-022-00-9	215-525-7	GHS02; GHS07 FlamLiq3: H226 AcuteTox4: H312 AcuteTox4: H332 SkinIrrit2: H315 EyeIrrit2: H319 STOT SE3:

					H335STOT RE2: H373 AspTox1: H304
Éthylbenzène REACH: 01-2119489370-35	3-<5%	100-41-4	601-023-00-4	202-849-4	GHS02; GHS07 ; GHS08 Flam. Liq.2: H225 AspTox1: H304 STOT RE2: H373 Acute Tox.4: H332 SkinIrrit2: H315 EyeIrrit2: H319 STOT SE3: H335
4-méthylpentan-2-one REACH: 01-2119473980-30	<5%	108-10-1	606-004-00-4	203-550-1	GHS02; GHS07 FlamLiq2: H225 AcuteTox4: H332 STOT SE3: H336 Carc2: H351
Acétate de 2-butoxyéthyle REACH: 01-2119475112-47	1-<3%	112-07-2	607-038-00-2	203-933-3	GHS07 AcuteTox4: H312 AcuteTox4: H332
Dérivés du benzotriazole;  REACH: 01-0000015075-76	<0,5%	-	-	400-830-7	GHS07; GHS09 SkinSens1: H317 AquaticChronic2: H411
Produit de réaction du sébacate de pentaméthylpipéridyle REACH: 01-2119491304-40	<0,5%	1065336- 91-5	Brak	915-687-0	GHS07; GHS09 SkinSens1: H317 AquaticAcute1: H400 AquaticChronic1: H410 Repr2: H361f
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle REACH: 01-2119513212-58	<0,25 %	868-77-9	607-124-00-X	212-782-9	GHS07 SkinIrrit2: H315 SkinSens1: H317 EyeIrrit2: H319
Toluène  REACH: 01-2119471310-51	<0,25%	108-88-3	601-021-00-3	203-625-9	GHS02; GHS08; GHS07 Flam. Liq. 2: H225 Repr. 2: H361d Asp. Tox. 1: H304 STOT RE 2: H373 Skin Irrit. 2: H315 STOT SE 3: H336
Le méthacrylate de méthyle	<0,25%	80-62-6	607-035-00-6	201-297-1	GHS07 SkinIrrit2: H315 SkinSens1: H317 STOT SE3: H335 STOT SE3: H336 EUH066 AquaticChronic3:H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Présenter la fiche de données de sécurité à un médecin. En cas d'exposition aux vapeurs et aérosols du produit transporter la victime dans une pièce bien ventilée – consulter un médecin.

a) inhalation : transporter la victime immédiatement dans une pièce bien ventilée ; mettre la victime dans une position inclinée, desserrer les vêtements, vérifier si dans la bouche de la victime il n'y a aucuns objets ou des sécrétions qui rendent la respiration difficile ; si la victime ne respire pas, effectuer la respiration artificielle ; consulter immédiatement un médecin.

b) contact cutané : enlever les vêtements contaminés ; laver la peau contaminée abondamment avec de l'eau et savon ; ne pas utiliser pour le lavage de la peau de solvant ou d'autres diluant ; graisser la peau lavée avec de la crème grasse ; si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.

c) contact oculaire : rincer les yeux contaminé en maintenant les paupières ouvertes, avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, éviter un fort courant d'eau qui pourrait provoquer les blessures de la cornée ; en cas de brûlure persistante ou d'irritation, consulter un médecin ; ne pas utiliser les fluides de lavage pour les yeux ou de pommades avant la consultation avec le médecin ; si la victime porte des lentilles de contact, les retirer, si possible ; consulter un médecin en cas d'irritation des yeux.

d) après ingestion : rincer la bouche avec de l'eau courante ; ne pas faire vomir ; si la victime est consciente faire boire de l'eau en petites portions (env. 0,2÷0,3l) ; si la personne est inconsciente, ne rien donner à sa bouche ; si la victime se sent mal, consulter un médecin ;

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

a) Moyens d'extinction appropriés : Courants d'eau dispersés, extincteurs en poudre, mousse résistant à l'alcool.

b) Moyens d'extinction inappropriés : Eviter les forts courants d'eau qui sont susceptibles à propager le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'explosion d'un récipient risque de se produire pendant un incendie., Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes :

- utiliser les vêtements de protection, des gants de protection, des lunettes de protection et des masques anti-poussière lors de l'élimination du produit

6.1.2. Pour les secouristes :

- éviter l'inhalation des vapeurs / des poussières de produits lors de l'élimination du produit

- utiliser des lunettes de protection bien ajustées et adhérentes, les gants de protection et les vêtements de protection

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- en cas de grandes fuites dans l'eau ou dans le sol, informer les services appropriés.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Recommandations pour prévenir de la propagation des fuites :

- stocker et transporter dans des conteneurs bien fermés

- éliminer immédiatement le produit

- ne pas laisser pénétrer le produit dans l'eau ou dans le système de drainage

- rincer le lieu après l'élimination du produit ainsi que l'équipement qui été en contact avec le produit

6.3.2. Recommandation pour l'élimination des fuites :

- absorber avec un matériau absorbant non combustible (par exemple diatomite)

- recueillir dans des emballages bien fermes et marqués

- éliminer toutes les sources possibles d'incendie, ne pas fumer

6.3.3. Autres informations :

Néant

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Recommandations générales :

- éviter les décharges électriques et électrostatiques

- ne pas permettre la formation des concentrations de vapeurs/ de poussières du produit dans l'air dont les mélanges avec de l'air peuvent être explosifs, ainsi que des concentrations dépassant les valeurs spécifiées aux normes d'hygiène.

- assurer un accès facile aux moyens d'extinction et aux équipements nécessaires pendant l'élimination de la fuite de la substance

- éviter la contamination des yeux, de la peau et des vêtements

- éviter une exposition prolongée et répétée

7.1.2. Conseils sur l'hygiène de travail :

- éviter de créer et d'inhaler les vapeurs / les poussières de produit

- respecter les règles d'hygiène personnelle

- ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation du produit à l'exception des lieux destinés à ces activités ; se lavez les mains avant les pauses et après la manipulation du produit ; si nécessaire, utiliser de la crème pour les mains

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- stocker le produit dans des locaux frais, secs et bien ventilés

- ne pas stocker près des produits alimentaires/ aliments pour animaux

- les emballages doivent être bien fermés et étiquetés

- pour des raisons de sécurité, le produit devrait être stocké dans les emballages d'origine

- protéger les emballages contre les dommages mécaniques

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

78-83-1 isobutanol

VLEP Valeur à long terme: 150 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

100-41-4 éthylbenzène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 88,4 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

Toluène 108-88-3

TWA 50 ppm, 192 mg/m<sup>3</sup> (Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)

STEL 100 ppm, 384 mg/m<sup>3</sup> (Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)

VME 20 ppm, 76,8 mg/m<sup>3</sup> (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

VLCT (VLE) 100 ppm, 384 mg/m<sup>3</sup> (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

Valeur à long terme: 241 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

a) protection des yeux et du visage : en cas d'exposition fréquente, les lunettes de protection bien adhérentes au visage

b) protection de la peau : les vêtements de protection, les gants de protection (caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau de 0,4 mm)

c) protection respiratoire : une bonne ventilation, en cas d'exposition fréquente, un masque absorbant, multi-gaz

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide, incolore
- Odeur : non spécifié
- Seuil olfactif : non spécifié
- pH : non spécifié
- Température de fusion/congélation : non spécifié
- Point d'ébullition : 116°C
- Point d'éclair : non spécifié
- Température d'auto-inflammation : non spécifié
- Température de décomposition : non spécifié
- Température de combustion : non spécifié
- Taux d'évaporation : non spécifié
- Inflammabilité : 23°C
- Limites d'explosivité :
  - Inférieure : 0,9%
  - Supérieure : 7,0%

- Pression de vapeur : non spécifié
- Densité de vapeur : non spécifié
- Densité : 967kg/m<sup>3</sup> (15°C)
- Solubilité : non spécifié
- Coefficient de partage octanol / eau :
- Viscosité dynamique : non spécifié
- Viscosité cinétique : non spécifié
- Propriétés explosives : non spécifié
- Propriétés oxydantes : non spécifié

**9.2. Autres informations :**

- -

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Le produit n'est pas réactif

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable chimiquement

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes informations disponibles

**10.4 Conditions à éviter**

Température élevée, sources d'inflammation, sources de chaleur, sources d'étincelles

**10.5 Matières incompatibles**

Aucunes informations disponibles

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

- oxydes de carbone
- gaz toxiques et fumées

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

**Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2 Information supplémentaire**

Propriétés perturbant le système endocrinien

- Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible



#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

1263

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Paint

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

#### 14.4. Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH 204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.